

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 10917**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Licence : Licence Sciences Humaines et Sociales Mention Géographie et Aménagement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Toulouse Jean Jaurès Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université de Toulouse II

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

121 Géographie

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Cette formation se décline en 4 parcours accessibles à partir de la L3 :

- centré Géographie et Aménagement
- Aménagement et Projet de Territoire (APTER)
- Tourisme et Développement (TD)
- Management et Ingénierie des Industries du Tourisme (MIIT).

#### **Parcours Géographie et aménagement et APTER :**

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qui peut analyser l'évolution et le fonctionnement des sociétés et des territoires dans les domaines de l'aménagement, de l'environnement et du développement durable urbain et rural. Il est amené à réaliser des études (diagnostics) de territoire sur des thématiques variées (environnement, paysage, domaine social et économique, culture, politique publique...). Il met en œuvre et gère aussi les outils informatiques (géomatique) pour produire des analyses spatiales, éventuellement hors des domaines ci-dessus : traitement cartographique, statistique (bases de données), SIG et photo-interprétation.

#### **Parcours TD :**

Ce professionnel est amené à réaliser des études (type diagnostics) de territoire dans le champ du tourisme et du développement (associant notamment patrimoine et culture). Il peut être chargé d'identifier, de sensibiliser et de mettre en réseau les différents acteurs et prestataires dans le cadre de projets touristiques. Il peut s'investir dans un office de tourisme voire le gérer, informer les clients, mettre en valeur un territoire et coordonner l'animation d'un territoire touristique.

#### **Parcours MIIT :**

Ce professionnel peut être chargé de la recherche de prestataires dans l'objectif de créer des produits en cohérence avec la demande. Il peut être amené à créer une offre touristique et également gérer des centres de profits. Il est amené à gérer des événements dans le cadre du tourisme d'affaires et de la promotion touristique.

#### **Compétences générales :**

- Analyser des problèmes simples liés l'évolution et au fonctionnement des sociétés et des espaces grâce à l'acquisition de connaissances de base dans ce domaine et d'outils méthodologiques.
- Appliquer les méthodes nécessaires à l'analyse de problèmes liés aux transformations des sociétés rurales et urbaines, des systèmes productifs ou aux nouveaux modes de gouvernance.
- Rédiger des synthèses et communiquer à l'oral.
- Travailler seuls ou en groupe.

#### **Compétences spécifiques en fonction des parcours choisis:**

##### **Parcours « Géographie et aménagement » et APTER :**

- Collecter, traiter, analyser et interpréter des informations de nature variée (observation de terrain, enquête - questionnaire et entretien -, données statistiques, cartes...) pour réaliser des études sur les processus de transformation des territoires.
- Collecter, traiter, analyser et assurer la gestion de l'Information Géographique Numérique pour produire des cartographies, des représentations spatiales - domaine de la géomatique et des SIG-
- Rassembler, organiser et présenter de l'information géographique pour communiquer - par écrit (dossier, rapport) et à l'oral - et animer des réunions.

##### **Parcours TD :**

- Collecter, traiter, analyser et interpréter des informations de nature variée (observation de terrain, enquête, données statistiques...) pour identifier les potentialités d'un territoire touristique et son évolution
- Concevoir, gérer et promouvoir des projets dans le champ du tourisme et du développement
- Rassembler, organiser et produire de l'information pour valoriser un territoire touristique

##### **Parcours MIIT :**

Concevoir, gérer, promouvoir et commercialiser des prestations, des produits et des projets touristiques.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Selon le parcours choisi, le diplômé peut intervenir dans plusieurs domaines d'activité.

**Pour les parcours « Géographie et Aménagement » et APTER**, les activités concernent le secteur de l'aménagement, de l'environnement et du développement durable des territoires (étude, gestion, animation dans les domaines de l'urbanisme, des espaces ruraux et de l'environnement) dans les services de l'Etat, les organismes publics, les collectivités territoriales, les entreprises et bureaux d'études et les associations.

Gestion des systèmes d'information géographique dans les domaines ci-dessus mais aussi dans tout domaine amené à les utiliser  
Sous réserve de poursuite d'études et d'obtention des concours : Métiers de l'enseignement.

**Pour le parcours TD**, ce professionnel est amené à travailler dans le secteur du tourisme et du développement durable des territoires, dans les collectivités territoriales, les territoires de projets, les structures publiques et privées d'aide au développement, et les bureaux d'études en ingénierie et développement touristique.

**Pour le parcours MIIT**, ce professionnel est amené à travailler dans le secteur de la création, gestion et commercialisation de prestations de produits et de projets touristiques.

Selon le parcours choisi, ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

#### **Parcours « Géographie et aménagement » et APTER :**

- Agent/animateur de développement local et territorial (rural, urbain)
- Chargé d'études en développement rural et en environnement
- Cartographe
- Géomaticien
- Chargé d'études Systèmes d'Information Géographiques (SIG)

Sous réserve de poursuite d'études et de réussite aux concours correspondants : Métiers de l'enseignement (Maître de conférences ; Professeur certifié ou agrégé ; Professeur des écoles).

#### **Parcours TD :**

- Chargé(e) de mission Tourisme
- Agent de développement touristique
- Animateur de développement touristique
- Chargé (e) de promotion touristique

#### **Parcours MIIT**

- Agent et conseiller de voyages
- Assistant de Chef de projet touristique
- Assistant de Chargé d'études

#### **Codes des fiches ROME les plus proches :**

**K1802** : Développement local

**M1808** : Information géographique

**A1303** : Ingénierie en agriculture et environnement naturel

**G1102** : Promotion du tourisme local

**G1303** : Vente de voyages

### Modalités d'accès à cette certification

#### **Descriptif des composantes de la certification :**

**Pré-requis** : Baccalauréat ou équivalent.

A défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis :

- au titre du décret du 16 avril 2002 (VES)
- au titre du décret du 23 août 1985 (VA 85)
- au titre du décret du 24 avril 2002 (VAE)

#### **Descriptif des composantes de la certification :**

4 parcours sont possibles pour cette Licence, accessibles en L3:

- Géographie et Aménagement
- Aménagement et Projet de Territoire
- Tourisme et Développement
- Management et Ingénierie des Industries du Tourisme

Peuvent s'ajouter à ces Unités d'Enseignement des UE d'une des disciplines associées : Histoire, Sociologie, Economie, Informatique, vers le Professorat des écoles (en L2) pour le parcours Géographie et aménagement

#### **Niveau L1** – semestre 1 et 2 (60 ECTS)

UE1 : Introduction à la géographie et approche de la cartographie (10 ECTS)

UE2 : discipline associée (10 ECTS)

UE3 : Géographie : méthodologie du travail universitaire

UE4A : Apprentissages appliqués à la géographie (2ECTS)  
UE4B : Langues vivantes ou option (3 ECTS)  
UE5 : Géopolitique et conception cartographique (12ECTS)  
UE6 : discipline associée (12 ECTS)  
UE7A : Développement territorial : étude de terrain (3 ECTS)  
UE7B : Langues vivantes ou option (3 ECTS)

#### **Niveau L2** - semestre 3 et 4 (60 ECTS)

UE8 : Aménagement des territoires dans le monde (8 ECTS)  
UE 9 : Les milieux naturels : composantes et organisation (8 ECTS)  
UE10 : Développement et mondialisation-Géographie des populations / Discipline associée (8 ECTS)  
UE11 A : Méthodologie d'enquête et d'observation de terrain (I) (3 ECTS)  
UE11 B : Langues vivantes ou option (3 ECTS)  
UE12 : Traitement d'images et conception graphique (8 ECTS)  
UE13 : Notions et objets de la géographie. Approche historique (8 ECTS)  
UE 14 : Géographie de la France / Discipline associée (8 ECTS)  
UE15 A : Méthodologie d'enquête et d'observation de terrain (II) (3ECTS)  
UE15 B : Langues vivantes ou option (3 ECTS)

#### **Niveau L3** semestre 5 et 6 (60 ECTS)

##### **Parcours Géographie et aménagement**

UE16 : Champs et courants de la géographie contemporaine (8 ECTS)  
UE17 : 5 spécialités au choix (8 ECTS)  
UE18 : Aires culturelles (6 au choix) / Discipline associée (8ECTS)  
UE19 A : Au choix « Décentralisation et territoire», « Développement durable », « Enseigner la géographie » (3 ECTS)  
UE19 B : Langues vivantes ou option (3 ECTS)  
UE20 : Systèmes d'informations géographiques (8ECTS)  
UE21 : 5 spécialités au choix (8 ECTS)  
UE22 : Anthropisation des milieux naturels et environnement / Discipline associée (8 ECTS)  
UE23 A : Géopolitiques du monde (5 au choix) (3 ECTS)  
UE23 B : Langues vivantes ou option (3 ECTS)

##### **Parcours Aménagement et Projet de territoire**

UE16 : Comprendre et aménager les territoires (8 ECTS)  
UE17 : Politique et instruments de l'aménagement (8 ECTS)  
UE18 : Analyser un territoire (8ECTS)  
UE19 A : Atelier (3 ECTS)  
UE19 B : Langues et informatique (3 ECTS)  
UE20 : Développement territorial en milieu urbain et rural (8ECTS)  
UE21 : Bâtir un projet de territoire (8 ECTS)  
UE22 : Métiers et acteurs de l'aménagement (8 ECTS)  
UE23 A : Atelier 2 (3 ECTS)  
UE23 B : Langues et cartographie (3 ECTS)

##### **Parcours Tourisme et développement**

UE 16 : Management du tourisme (50 heures - 8 ECTS)  
UE 17 : Techniques et méthodes en développement du tourisme (50 heures - 8 ECTS)  
UE 18 : Fondements disciplinaires du tourisme (50 heures - 8 ECTS)  
UE19A : Accompagnement projet : compétences transversales complémentaires (25 heures - 3 ECTS)  
UE19B : Compétences transversales (25 heures - 3ECTS)  
UE 20 : Management du tourisme (50 heures - 8 ECTS)  
UE 21 : Techniques et méthodes en développement du tourisme (50 heures - 8 ECTS)  
UE 22 : Fondements disciplinaires du tourisme (50 heures - 8 ECTS)  
UE 23A : Accompagnement projet / stage (25 heures - 3ECTS)  
Stage dans une structure (8 semaines minimum) / Atelier terrain  
UE23B : Compétences transversales (25 heures - 3ECTS)

##### **Parcours Management et Ingénierie des industries du tourisme**

UE16 : Management des structures touristiques (8 ECTS)  
UE17 : Techniques et méthodes d'ingénierie Touristique (8 ECTS)  
UE18 : Fondements disciplinaires du tourisme (8ECTS)  
UE19 A : Accompagnement projet : compétences transversales complémentaires (3 ECTS)

UE19 A : Langues vivantes ou option (3 ECTS)  
 UE20 : Management des structures touristiques (8ECTS)  
 UE21 : Techniques et méthodes d'ingénierie Touristique (8 ECTS)  
 UE22 : Fondements disciplinaires du tourisme (8 ECTS)  
 UE23 A : Accompagnement projet : compétences transversales complémentaires (3 ECTS)  
 UE23 B : Langues vivantes ou option (3 ECTS)

#### Modalités d'évaluation :

Contrôle continu ou examen terminal.

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé sans limitation de durée.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels conformément au décret n° 2002-590 du 24/04/2002

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence, publié au JO du 30 avril 2002.

Arrêté du 28 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Toulouse II-le Mirail à délivrer les diplômes nationaux

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (J.O. n° 98 du 26 avril 2002, p. 7513)

##### Références autres :

<http://www.univ-tlse2.fr/>

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Observatoire de la Vie Etudiante et de l'Insertion Professionnelle- OVE

<http://www.univ-tlse2.fr/accueil-utm/universite/organisation/services/observatoire-de-la-vie-etudiante-et-de-l-insertion-professionnelle-ove--5418.kjsp?RH=services>

##### Autres sources d'information :

Département de Géographie- Aménagement - Environnement <http://geo.univ-tlse2.fr>

Institut Supérieur du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Alimentation : <http://www.isthia.fr/>

##### Lieu(x) de certification :

Université de Toulouse II-Le Mirail

5 allées Antonio Machado

31058 Toulouse cedex 9

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Pour les parcours "centré Géographie et aménagement" et "Aménagement et Projet de Territoire" :** UFR Sciences Espaces et Sociétés / Département de Géographie

**Pour le parcours Management et Ingénierie des Industries du Tourisme :** UFR Langues, Littératures et Civilisations Etrangères / Département ISTHIA

**Pour le parcours Tourisme et Développement :** Centre universitaire de l'Ariège / Département ISTHIA, 4 rue Raoul Lafayette, 09000 Foix

**Historique de la certification :**